	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 30 juin 2023</b>	<b>N° 2023-367</b>

**Convocation du 23 juin 2023**

Aujourd'hui vendredi 30 juin 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON  
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY  
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Gilbert DODOGARAY  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
Mme Pascale BRU à Mme Stephanie ANFRAY  
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN  
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE  
M. Nicolas FLORIAN à M. Max COLES  
M. Jacques MANGON à M. Christian BAGATE  
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE  
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h45  
M. Thomas CAZENAVE de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50  
Mme Anne FAHMY de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50  
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h45  
M. Michel LABARDIN à partir de 17h50  
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 18h20  
M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00  
Mme Pascale PAVONE à partir de 18h20  
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 17h00  
M. Franck RAYNAL à partir de 17h50  
M. Fabien ROBERT à partir de 18h30  
Mme Béatrice SABOURET de 17h10 à 17h45  
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 18h30  
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h00


**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST de 12h40 à 14h30  
M. Alain ANZIANI et à M. Stéphane DELPEYRAT de 14h30 à 15h50  
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 11h20 à 14h30 et à partir de 17h10  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50  
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 12h30  
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h00  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN jusqu'à 14h30  
Mme Brigitte BLOCH à M. Bastien RIVIERES de 11h25 à 14h30  
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 14h30  
Mme Delphine JAMET à M. Stéphane PFEIFFER jusqu'à 13h00 et à partir de 18h00  
M. Alexandre RUBIO à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h00  
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 14h30  
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 11h50  
Mme Christine BONNEFOY à M. Thierry MILLET à partir de 16h35  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Myriam BRET jusqu'à 14h30  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Simone BONORON à partir de 14h30  
Mme Myriam BRET à Mme Amandine BETES à partir de 14h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 12h18 à 15h40  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Frédéric GIRO de 14h30 à 17h10  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 13h20  
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 12h10 et de 14h30 à 16h50  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 16h55  
Mme Françoise FREMY à M. Baptiste MAURIN de 11h15 à 14h30  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE de 16h40 à 17h45  
Mme Daphné GAUSSENS à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h00  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 11h50  
Mme Sylvie JUQUIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h00  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 11h15 à 14h30  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Sylvie JUQUIN de 12h20 à 14h30  
M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM de 12h40 à 15h20  
M. Michel POIGNONEC à M. Dominique ALCALA à partir de 12h10  
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h10  
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX jusqu'à 11h25 et de 12h05 à 15h30, de 16h35 à 18h15  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 17h40  
Mme Béatrice SABOURET à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h45  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE de 10h30 à 14h30 et à partir de 17h20  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Fabien ROBERT de 10h50 à 18h30  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD de 12h10 à 16h30  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI de 13h00 à 18h00

**EXCUSE(S) :**

Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Stéphane MARI.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 30 juin 2023</b>	<b>Délibération</b>
	Direction administrative et financière - Pôle ter Ouest  <b>Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest</b>	<b>N° 2023-367</b>

**Parempuyre - rue de Macau - création du Réseau express vélo numéro 3  
(REVE3) entre Bordeaux et Parempuyre - Ouverture de la concertation - Décision -  
Autorisation**

Madame Isabelle RAMI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La commune de Parempuyre est connectée au réseau REVe (réseau express vélo) de la métropole bordelaise par l'axe D210 qui la traverse depuis la rue de Bordeaux au sud jusqu'à la rue de Macau au nord.

Actuellement les aménagements adaptés aux cyclistes sont présents sur la séquence sud de cet axe, mais prennent fin à partir de l'entrée de ville de Parempuyre, au niveau du rond-point de la porte du Médoc. A terme, l'objectif métropolitain est de permettre un parcours cyclable continu depuis Bordeaux jusqu'à Ludon-Médoc.

## **1 – Préambule**

La rue de Macau s'étend du rond-point de la porte du Médoc jusqu'au canal du Despartins, limite de la commune de Parempuyre, sur une longueur d'environ 2,5 kilomètres (voir le plan de situation annexé).

A son extrémité nord, la rue de Macau devient l'avenue du XI novembre au niveau de l'entrée de Ludon-Médoc.

L'objectif de développement du réseau cyclable de Parempuyre s'inscrit à une échelle plus large dans les grands objectifs fixés par le PLU 3.1 de Bordeaux Métropole concernant le développement de l'usage du vélo.

La métropole souhaitant atteindre une part modale de 18% à l'horizon 2030, elle s'est dotée d'un troisième plan vélo, le 25 novembre 2021. L'une des actions phares est la mise en œuvre d'un Réseau Vélo Express de 264km, estimé à 150 M€. Il permettra de relier les grandes polarités de la Métropole grâce à des aménagements larges, continus, jalonnés et accompagnés de service.

Localisée dans le prolongement de la RD 210, axe direct permettant de relier le Haut Médoc au centre de Bordeaux, la rue de Macau fait l'objet d'un important trafic routier aux heures de pointe. Ce fort trafic s'accompagne de vitesses moyennes supérieures à la vitesse réglementaire.

Des aménagements sont donc à prévoir sur cet axe, afin d'apaiser la circulation (plateau surélevé, chicane, refuge pour piétons, giratoire, ...), sécuriser les traversées cyclistes et piétonnes (notamment au droit de l'école et des voies adjacentes) et permettre une meilleure cohabitation des usagers.

## **2 – Objectifs du projet**

La rue de Macau devra continuer à assurer son rôle d'itinéraire intercommunal, tant pour les véhicules automobiles que pour les cyclistes.

Cette voie longe un espace naturel sensible (zone humide) dans sa partie nord, et les travaux prévus devront tenir compte de cet aspect (dates de travaux, organisation du chantier, aménagement, ...). Dans sa partie sud, la rue de Macau dessert des équipements publics : groupe scolaire, mairie, église, ...

Elle traverse également une zone pavillonnaire, où sont présents quelques magasins et quelques activités économiques.

La ligne de bus n°22 utilise également cette rue, ainsi que les bus scolaires desservant l'école.

Cette piste cyclable devra rejoindre l'actuelle piste cyclable bidirectionnelle située sur le côté ouest de la rue de Bordeaux, en direction de Blanquefort.

Le projet de réaménagement vise donc à requalifier cet espace public afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Créer une piste cyclable bidirectionnelle aux normes du réseau REVe entre le pont sur le canal du Despartins et la piste existante au sud du rond-point du Médoc ;
- Créer des aménagements continus, sûrs et confortables pour les piétons de part et d'autre de la voie ;
- Mettre aux normes les arrêts de bus ;
- Maintenir une chaussée à double sens de circulation en la recalibrant ;
- Faire diminuer la vitesse moyenne sur la partie nord de la rue de Macau ;
- Proposer ou maintenir des poches de stationnement au droit des activités économiques ;
- Sécuriser les carrefours intermédiaires, notamment les traversées des piétons et cyclistes, et en particulier au niveau du groupe scolaire ;
- Maintenir les arbres d'alignement existants et proposer des espaces plantés partout où cela sera possible ;
- Préserver au maximum les fossés existants, renforcer le réseau d'assainissement pour les eaux pluviales là où cela sera nécessaire ;

## **3 – Ouverture et modalités de la concertation**

Conformément aux dispositions des articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, il convient de procéder à l'organisation d'une concertation réglementaire associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées, avant qu'il soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles.

Cette concertation portera sur le projet d'aménagement de la rue de Macau au stade de l'étude préliminaire (qui définit notamment les fonctionnalités attendues et vérifie leur faisabilité) et sera clôturée avant la validation de cette dernière afin de l'enrichir des contributions citoyennes. Elle sera suivie d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

La procédure de concertation se déroulera selon les modalités suivantes, mises en œuvre par la Métropole avec l'appui de la commune de Parempuyre :

- L'insertion d'une annonce dans un journal local au minimum 15 jours avant le lancement effectif de la concertation informant de la date d'ouverture, de l'objet et des modalités de la concertation ;
- La communication de la date de clôture de la concertation au minimum sept jours avant la date de clôture par voie de presse (presse locale) et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole ;
- La tenue d'un stand au forum des associations de Parempuyre ;
- La tenue d'une réunion publique de présentation de l'étude préliminaire avant sa finalisation ;
- La tenue d'une réunion publique de restitution de la concertation et de présentation de l'avant-projet issu de cette concertation ;
- La distribution de questionnaires aux riverains du projet ;
- Le déploiement de différents supports de communication (flyers, journal municipal, panneaux d'information...)
- L'organisation de deux ateliers à minima, à destination des enfants et des adultes (riverains, commerçants, associations ...) ;
- Le dépôt d'un dossier et d'un registre permettant de consigner les observations du public en mairie de Parempuyre, et dans les locaux de la Métropole (Pôle Territorial Ouest, Direction du Développement et de l'Aménagement), consultables aux jours et heures d'ouverture au public de ces locaux ;
- L'insertion du même dossier sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<http://participation.bordeaux-metropole.fr/>) et la mise en place d'une page dédiée au projet qui mettra à disposition du public un registre électronique permettant également de recueillir les avis et observations du public directement via ce site ;

Le dossier consultable comprendra la présente délibération, ainsi qu'une notice explicative, un plan de situation et un plan programme.

Ce dossier pourra, le cas échéant, être complété par des éléments complémentaires. Dans cette hypothèse, le public en sera informé. Il en sera de même en cas de mise en place de modalités complémentaires.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le conseil de Bordeaux Métropole,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L300-2 et R300-1 ;

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT**

Qu'il convient d'autoriser l'ouverture d'une concertation portant sur la création d'un itinéraire cyclable et la requalification de la rue de Macau à Parempuyre

Qu'il est dès lors nécessaire d'organiser au préalable une concertation au sens de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, afin de porter à la connaissance du public les orientations du projet de requalification et de mettre en mesure le public d'exprimer ses attentes et préoccupations et de présenter des observations ou propositions,

## DECIDE

**Article 1 :** D'adopter les objectifs suivants du projet de création d'un itinéraire cyclable et la requalification de la rue de Macau à Parempuyre :

- Créer une piste cyclable bidirectionnelle aux normes du réseau REVe entre le pont sur le canal du Despartins et la piste existante au sud du rond-point du Médoc ;
- Créer des aménagements continus, sûrs et confortables pour les piétons de part et d'autre de la voie ;
- Mettre aux normes les arrêts de bus ;
- Maintenir une chaussée à double sens de circulation en la recalibrant ;
- Faire diminuer la vitesse moyenne sur la partie nord de la rue de Macau ;
- Proposer ou maintenir des poches de stationnement au droit des activités économiques ;
- Sécuriser les carrefours intermédiaires, notamment les traversées des piétons et cyclistes, et en particulier au niveau du groupe scolaire ;
- Maintenir les arbres d'alignement existants et proposer des espaces plantés partout où cela sera possible ;
- Préserver au maximum les fossés existants, renforcer le réseau d'assainissement pour les eaux pluviales là où cela sera nécessaire ;


**Article 2 :** D'ouvrir une concertation portant sur le projet de création d'un itinéraire cyclable et la requalification de la rue de Macau à Parempuyre.

**Article 3 :** D'approuver les modalités de la concertation décrites au paragraphe 3 du rapport de présentation, intitulé « Ouverture et modalités de la concertation ».

**Article 4 :** D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation y compris, le cas échéant, à en préciser des modalités complémentaires, et à en fixer la date de lancement effectif et la date de clôture.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 juin 2023

<p>Le Service du Contrôle de la légalité des notes administratives de la Préfecture de La Gironde a déclaré avoir reçu ce document le :</p>	<p>Pour expédition conforme, la Conseillère déléguée,</p>
<p>- 6 JUIL. 2023</p>	<p> Madame Isabelle RAMI</p>